

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 janvier 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyn LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Bruno POIGNANT.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal, M. KUNGA Augustin.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2025DELIB0001 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION - COMPTE-RENDU

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020 en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024DELIB0122 du 10 décembre 2024 en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 10 décembre 2024 ci-dessous :

2024DEC0301	06.12.2024	<p>Fixation des tarifs de la sortie organisée pour les enfants de 4 à 11 ans à l'occasion des vacances sportives pour le mois de décembre, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="639 819 1461 976"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif Bryard</th> <th>Tarif hors commune</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie trampoline (JUMP CITY) à Saint Thibaut des Vignes le jeudi 26 décembre 2024 (Maternels et élémentaires)</td> <td style="text-align: center;">6.43 €</td> <td style="text-align: center;">12.86 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif Bryard	Tarif hors commune	Sortie trampoline (JUMP CITY) à Saint Thibaut des Vignes le jeudi 26 décembre 2024 (Maternels et élémentaires)	6.43 €	12.86 €
	Tarif Bryard	Tarif hors commune						
Sortie trampoline (JUMP CITY) à Saint Thibaut des Vignes le jeudi 26 décembre 2024 (Maternels et élémentaires)	6.43 €	12.86 €						
2024DEC0302	02.12.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Mélusine », sise 15 rue Tesson – 75010 PARIS, ayant pour objet la mise en place d'un caricaturiste dans le cadre du goûter de Noël des seniors du 7 décembre 2024, moyennant le paiement de 720 € HT (sept-cent-vingt euros hors-taxes) assujetti à la TVA de 5,5% soit 759.60 € TTC (sept-cent-cinquante-neuf euros soixante centimes toutes taxes comprises).</p>						
2024DEC0303	28.11.2024	<p>Décision d'ester en justice et de procéder à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du pourvoi formé par [REDACTED] visant à :</p> <p>1° l'annulation du jugement n°2200039 enregistré en date du 06 février 2024 par lequel le Tribunal administratif de Melun a rejeté leur requête tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 juillet 2021 par lequel Monsieur le Maire a accordé à [REDACTED] un permis d'aménager un lotissement ayant pour effet de détacher trois terrains à bâtir ;</p> <p>2° à mettre à la charge de la Commune et de [REDACTED] la somme de 6 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.</p> <p>Désignation de la SCP Marlange, sise 85 rue de la Victoire 75009 Paris, en vue de faire valoir et défendre les intérêts de la commune et la représenter dans ce litige.</p> <p>Le montant de la provision proposée est de 675 € HT six-cent-soixante-quinze euros hors-taxes), soit 810 € TTC (huit-cent-dix euros toutes taxes comprises). La provision complémentaire indiquée à ce jour est de 2 500 € HT (deux-mille-cinq-cents euros hors-taxes), soit 3 000 € TTC (trois-mille euros toutes taxes comprises).</p>						

2024DEC0304	28.11.2024	<p>Décision d'ester en justice et ainsi procéder à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de la requête formée par la société ACVL IMMO visant à annuler l'arrêté n° PC 0940152200056 du 26 avril 2023 par lequel Monsieur le Maire a refusé de délivrer un permis de construire pour une construction d'un bâtiment de 19 logements sur un terrain sis 20 Bis Avenue Georges Clémenceau, 94360 Bry-sur-Marne, Désignation du Cabinet Centaure Avocats, sis 22 bis rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris, en vue de faire valoir et défendre les intérêts de la Commune et de la représenter dans ce litige.</p> <p>Le montant du devis est – à ce jour – de 1 750 € HT (mille-sept-cent-cinquante euros hors-taxes), soit 2 100 € TTC (deux-mille-cents euros toutes taxes comprises). Ce montant sera fonction de la procédure engagée.</p>												
2024DEC0305	02.12.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Mélusine », sise 15 rue Tesson – 75010 PARIS, ayant pour objet la mise en place d'un Silhouettiste dans le cadre du goûter de Noël des seniors du 7 décembre 2024, moyennant le paiement de 720 € HT (sept-cent-vingt euros hors-taxes) assujetti à la TVA de 5,5% soit 759.60 € TTC (sept-cent-cinquante-neuf euros soixante centimes toutes taxes comprises).</p>												
2024DEC0306	02.12.2024	<p>Décision d'ester en justice et ainsi procéder à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de la requête formée par la société Sorbat 77 visant à à condamner la Commune à lui verser les sommes de 21 927,70 euros et 6 130,53 euros au titre des lots 6 et 7 du décompte final dans le cadre de la construction du gymnase Marie-Amélie Le Fur au sein de la Commune.</p> <p>Désignation du Cabinet Woog et Associées, sis 12 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, en vue de faire valoir et défendre les intérêts de la Commune et de la représenter dans ce litige.</p> <p>Le montant du devis est – à ce jour – de 2 450 € HT (deux-mille-quatre-cent-cinquante euros hors-taxes), soit 2 940 € TTC (deux-mille-neuf-cent-quarante euros toutes taxes comprises). Ce montant sera fonction de la procédure engagée.</p>												
2024DEC0307	06.12.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Evénement Ciel », sise 14 Allée du tilleul - 94110 ARCUEIL ayant pour objet la mise en place d'un DJ/Karaoké dans le cadre du goûter de Noël des seniors du 7 décembre 2024, moyennant le paiement de 550 € HT (cinq-cent-cinquante euros hors taxes) assujetti à la TVA de 20% soit 660 € TTC (six -cent-soixante euros toutes taxes comprises).</p>												
2024DEC0308	06.12.2024	<p>Fixation des tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co pendant la période des vacances scolaires de Noël 2024, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="643 1803 1465 1968"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryards</th> <th>Tarifs non Bryards</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Visite du Parc des Princes le 24/12/2024 (Paris 75)</td> <td>8,12 €</td> <td>16,25 €</td> </tr> <tr> <td>Zoo de Vincennes le 30/12/2024 (Paris 75)</td> <td>1,50 €</td> <td>3 €</td> </tr> <tr> <td>Cinéma du Grand Rex le 31/12/2024 (Paris 75)</td> <td>6,75 €</td> <td>13,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryards	Visite du Parc des Princes le 24/12/2024 (Paris 75)	8,12 €	16,25 €	Zoo de Vincennes le 30/12/2024 (Paris 75)	1,50 €	3 €	Cinéma du Grand Rex le 31/12/2024 (Paris 75)	6,75 €	13,50 €
Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryards												
Visite du Parc des Princes le 24/12/2024 (Paris 75)	8,12 €	16,25 €												
Zoo de Vincennes le 30/12/2024 (Paris 75)	1,50 €	3 €												
Cinéma du Grand Rex le 31/12/2024 (Paris 75)	6,75 €	13,50 €												

2024DEC0309	09.12.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec la société TIKTAK PROD sise, 14 rue Bannier – 45000 Orléans, un pour une représentation du spectacle « Les Apollons – Et si c'était vrai ! », pour un montant total de 2 800,00 € HT (deux-mille-huit-cent euros hors-taxes), soit 2 954 € TTC (deux-mille-neuf-cent-cinquante-quatre euros toutes taxes comprises) pour la cession des droits de représentation du spectacle.</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 25 janvier 2025 à 20h30.</p>
-------------	------------	---

2024DEC0310	09.12.2024	<p>Contrat avec la société de distribution SWANK FILMS DISTRIBUTION France sise, 3 avenue Stephen Pichon – 75013 PARIS, pour un montant total de 5 280,00 € HT (cinq-mille-deux-cent-quatre-vingt euros hors-taxes), soit 5 586,35 € TTC (cinq-mille-cinq-cent-quatre-vingt-six euros et trente-cinq centimes toutes taxes comprises). Les montants de la prestation se décomposent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la projection du film « Harry Potter à l'école des sorciers », le montant est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises) auquel s'ajoute 25 € HT (vingt-cinq euros hors-taxes) – soit 30€ TTC (trente euros toutes taxes comprises) – pour la mise à disposition des supports. <p>Le montant total est de 495 € HT (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros hors-taxes), soit 525,85 € TTC (cinq-cents vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la projection du film « Les dix commandements », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises). - Pour la projection du film « Ratatouille », le montant est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises) auquel s'ajoute 30 € HT (trente euros hors taxes) – soit 36€ TTC (trente-six euros toutes taxes comprises) – pour la mise à disposition des supports. <p>Le montant total est de 500 € HT (cinq-cents euros hors-taxes), soit 531,85 € TTC (cinq-cent-trente-un euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la projection du film « Ghost », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises). - Pour la projection du film « La ligne verte », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises). - Pour la projection du film « Le Roi Lion », le montant est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises) auquel s'ajoute 30 € HT (trente euros hors taxes) – soit 36€ TTC (trente-six euros toutes taxes comprises) – pour la mise à disposition des supports. <p>Le montant total est de 500 € HT (cinq-cents euros hors-taxes), soit 531,85 € TTC (cinq-cent-trente-un euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la projection du film « Danse avec les loups », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).
-------------	------------	--

		<p>- Pour la projection du film « Aladin », le montant est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises) auquel s'ajoute 25 € HT (vingt-cinq euros hors taxes) – soit 30€ TTC (trente euros toutes taxes comprises) – pour la mise à disposition des supports. Le montant total est de 495 € HT (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros hors-taxes), soit 525,85 € TTC (cinq-cents vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <p>- Pour la projection du film « Le Bon, la brute et le truand », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <p>- Pour la projection du film « Toy Story », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <p>- Pour la projection du film « Il était une fois en Amérique », le montant total est de 470 € HT (quatre-cent-soixante-dix euros hors-taxes), soit 495,85 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises).</p> <p>Ces représentations auront lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, de janvier à juin 2025.</p>
--	--	---

2024DEC0311	09.12.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société PRAETORIAN TRAJAN sise 31- 33 rue des Clotais – Parc des activités des Maisons des Rouges - 94360 BRY-SUR-MARNE, pour la mise à disposition d'un agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1, pour des spectacles, des séances de cinéma au théâtre.</p> <p>Ces prestations seront d'un montant total de 3 429,40 € HT (trois-mille-quatre-cent-vingt-neuf euros et quarante centimes hors-taxes) à laquelle s'ajoute une T.V.A soit pour un montant toutes taxes comprises de 4 115,28€ TTC (quatre-mille-cent-quinze euros et vingt-huit centimes) sur la base de 15 forfaits de 6h pour les spectacles, 6 forfaits de 6h pour les séances de cinéma, couvrant la période du 08 janvier 2025 au 28 juin 2025 inclus.</p> <p>Les prestations de service auront lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, les jours suivants et horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mercredi 08 janvier 2025 de de18h00 à 00h00 o Dimanche 12 janvier 2025 de14h30 à 20h30 o Samedi 25 janvier 2025 de 18h00 à 00h00 o Samedi 01 février 2025 de18h00 à 00h00 o Samedi 08 février 2025 de18h00 à 00h00 o Dimanche 16 février 2025 de 14h30 à 20h30 o Dimanche 09 mars 2025 de 14h00 à 20h00 o Jeudi 13 mars 2025 de 18h00 à 00h00 o Dimanche 16 mars 2025 de14h30 à 20h30 o Samedi 22 mars 2025 de18h00 à 00h00 o Samedi 29 mars 2025 de 18h00 à 00h00 o Samedi 05 avril 2025 de 18h00 à 00h00 o Jeudi 10 avril 2025 de 09h00 à 16h00 o Vendredi 11 avril 2025 de 8h30 à 14h30 o Dimanche 13 avril 2025 de14h30 à 20h30 o Samedi 26 avril 2025 de 18h00 à 00h00 o Dimanche 04 mai 2025 de 14h30 à 20h30 o Samedi 17 mai 2025 de 18h00 à 00h00 o Samedi 24 mai 2025 de 18h00 à 00h00 o Dimanche 01 juin 2025 de 14h30 à 20h30 o Samedi 28 juin 2025 de18h00 à 00h00
2024DEC0312	09.12.2024	<p>Contrat avec la S.A.S. « Euro Disney Associés », sise 1 rond-point d'Isigny - 77700 CHESSY, relatif à l'organisation d'un week-end à Disneyland pour un groupe du service Jeunesse et Sport composé de 26 personnes (24 jeunes et 2 animateurs) à l'hôtel « Cheyenne » sis rue Boeuf Agile – 77700 COUPVRAY du samedi 21 décembre au dimanche 22 décembre 2024 pour un montant de 10 676.40 € TTC (Dix-mille-six-cent-soixante-seize euros et quarante centimes toutes taxes comprises).</p> <p>Le contrat a été conclu pour une durée de 2 jours du samedi 21 décembre 9h30 au dimanche 22 décembre 2024 19h.</p>

2024DEC0313	09.12.2024	<p>Fixation des tarifs du week-end au parc Disneyland Paris organisé pour les jeunes de l'Espace Co du samedi 21 décembre au dimanche 22 décembre 2024 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="639 394 1461 589"> <thead> <tr> <th data-bbox="639 394 767 512">Séjour</th> <th data-bbox="767 394 951 512">Taux de participation d'effort</th> <th data-bbox="951 394 1123 512">Participation familiale plancher pour les jeunes bryards</th> <th data-bbox="1123 394 1286 512">Participation familiale plafond pour les jeunes bryards</th> <th data-bbox="1286 394 1461 512">Participation familiale pour les jeunes non bryards</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="639 512 767 589">Disneyland Paris</td> <td data-bbox="767 512 951 589">Tarif plancher 12% Tarif plafond 60%</td> <td data-bbox="951 512 1123 589">57,20 €</td> <td data-bbox="1123 512 1286 589">286,02 €</td> <td data-bbox="1286 512 1461 589">476,84 €</td> </tr> </tbody> </table>	Séjour	Taux de participation d'effort	Participation familiale plancher pour les jeunes bryards	Participation familiale plafond pour les jeunes bryards	Participation familiale pour les jeunes non bryards	Disneyland Paris	Tarif plancher 12% Tarif plafond 60%	57,20 €	286,02 €	476,84 €
Séjour	Taux de participation d'effort	Participation familiale plancher pour les jeunes bryards	Participation familiale plafond pour les jeunes bryards	Participation familiale pour les jeunes non bryards								
Disneyland Paris	Tarif plancher 12% Tarif plafond 60%	57,20 €	286,02 €	476,84 €								
2024DEC0314	13.12.2024	<p>Renouvellement de l'occupation à caractère exceptionnel précaire et révocable de l'occupation du 72 rue de la République – 94360 Bry-sur-Marne par l'occupant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.</p> <p>Le loyer à percevoir par la Commune est 374,85 euros – soit trois-cent-soixante-quatorze euros et quatre-vingt-cinq centimes. Ce montant tient compte d'une minoration de 25%, compte tenu des nuisances sonores résultant des locaux jouxtant le logement. Une régularisation des sommes non-perçues par la Commune du mois de septembre 2024 à novembre 2024 est prévue conventionnellement.</p> <p>Concernant les fluides, l'occupant souscrit des contrats individuels auprès des fournisseurs de son choix. Il a la charge de ses contrats personnels qui sont contractés en son nom propre auprès des différents prestataires et fournisseurs.</p>										
2024DEC0315	13.12.2024	<p>Renouvellement de l'occupation à caractère exceptionnel précaire et révocable de l'occupation du 3 rue du Clos Sainte-Catherine – 94360 Bry-sur-Marne par l'occupant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.</p> <p>Le loyer à percevoir par la Commune est de 485,10 € (quatre-cent-quatre-vingt-cinq euros et dix centimes) mensuel. Ce montant tient compte d'une minoration de 25%, compte tenu des nuisances sonores résultant des locaux jouxtant le logement. Une régularisation des sommes non-perçues par la Commune du mois de septembre 2024 à novembre 2024 est prévue conventionnellement.</p> <p>Le montant des charges locatives sera réactualisé suite aux relevés techniques réalisés semestriellement aux mois de juin et de décembre. Le montant mensuel et forfaitaire des provisions de charges locatives est de 133,66 € TTC (cent-trente-trois euros et soixante-six centimes toutes taxes comprises).</p>										
2024DEC0316	Annulée											
2024DEC0317	Annulée											
2024DEC0318	26.12.2024	<p>Marché avec la société IDEX ENERGIES, sise rue Jean-Baptiste Clément BOULOGNE BILLANCOURT (92100), relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et de climatisation des bâtiments communaux, pour un montant forfaitaire de 31 994,32 € HT (trente-et-un-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatorze et trente-deux centimes hors-taxes), soit 38 393,19 € TTC (trente-huit-mille-trois-cent-quatre-vingt-treize euros et dix-neuf centimes toutes taxes comprises).</p> <p>Le marché est conclu pour une durée totale de 5 mois à compter du 1er janvier 2025, soit jusqu'au 31 mai 2025.</p>										

2024DEC0319	20.12.2024	<p>Contrat de maintenance avec la Société DESMAREZ sise 249 Rue Irène Joliot Curie 60610 LACROIX SAINT OUEN pour un coût annuel de 3 225,34 € HT (Trois-mille-deux-cent-vingt-cinq euros et trente-quatre centimes hors-taxes) – soit 3 870,41 € TTC (trois-mille-huit-cent-soixante-dix euros et quarante-et-un centimes toutes taxes comprises).</p> <p>Le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 – soit pour une durée d'une année. Ce contrat sera renouvelé, par tacite reconduction, trois fois au maximum (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028).</p>
2024DEC0320	20.12.2024	<p>Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, avec l'association « Le petit Théâtre de bry », dont le siège social est situé au 74 avenue du Général Leclerc – 94360 - Bry-sur-Marne, pour une répétition générale et deux spectacles, sur des jours et créneaux horaires prédéfinis.</p> <p>La répétition générale aura lieu le vendredi 31 janvier de 18h00 à 22h00. Les spectacles auront lieu au Théâtre Municipal de Bry-sur-Marne le samedi 01 février 2025 à 20h30 et le dimanche 02 février 2025 à 16h00.</p>
2024DEC0321	30.12.2024	<p>Convention de mise à disposition à titre onéreux du théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, avec le parti politique Reconquête dont le siège social est situé au 6 avenue Constant Coquelin – 75007 Paris pour son meeting politique.</p> <p>Le théâtre est mis à disposition du parti politique le mardi 21 janvier 2025 de 18h00 à 23h00, pour une durée de 5h et pour un montant de 1059 € TTC (mille-cinquante-neuf euros toutes taxes comprises).</p>
2024DEC0322	Annulée	
2024DEC0323	20.12.2024	<p>Marché avec la société SNCF RESEAU sise 15-17 rue Jean-Philippe RAMEAU 93200 SAINT DENIS, relatif à la prestation d'encadrement de l'entreprise GEOEXPERTS pour la pose d'inclinomètres dans les emprises SNCF RESEAU, pour un montant hors taxes de 1 553 € (mille-cinq-cent-cinquante-trois euros) soit 1 863,60 € toutes taxes comprises (mille-huit-cent-soixante-trois euros et soixante centimes).</p>

2025DEC0001	03.01.2025	<p>Abrogation de la décision du Maire n°2024DEC0235 en date du 7 octobre 2024 portant fixation des tarifs.</p> <p>Fixation des tarifs municipaux à compter du 6 janvier 2025 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="639 456 1465 1621"> <tr> <td data-bbox="639 456 1294 703"> <ul style="list-style-type: none"> ● Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p> </td> <td data-bbox="1294 456 1465 703"> <p>495,90 € 267,50 € 31,00 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 703 1294 1016"> <ul style="list-style-type: none"> ● Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche) forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)</p> </td> <td data-bbox="1294 703 1465 1016"> <p>495,90 € 329,80 € 37,80 € 249,20 € 434,80 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1016 1294 1218"> <ul style="list-style-type: none"> ● Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche) forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)</p> </td> <td data-bbox="1294 1016 1465 1218"> <p>37,80 € 249,20 € 434,80 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1252 1294 1453"> <ul style="list-style-type: none"> ● Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche)</p> </td> <td data-bbox="1294 1252 1465 1453"> <p>18,20 € 61,10 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1453 1294 1621"> <ul style="list-style-type: none"> ● Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche)</p> </td> <td data-bbox="1294 1453 1465 1621"> <p>37,80 € 249,20 €</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> ● Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	<p>495,90 € 267,50 € 31,00 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche) forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)</p>	<p>495,90 € 329,80 € 37,80 € 249,20 € 434,80 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche) forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)</p>	<p>37,80 € 249,20 € 434,80 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche)</p>	<p>18,20 € 61,10 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche)</p>	<p>37,80 € 249,20 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	<p>495,90 € 267,50 € 31,00 €</p>											
<ul style="list-style-type: none"> ● Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche) forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)</p>	<p>495,90 € 329,80 € 37,80 € 249,20 € 434,80 €</p>											
<ul style="list-style-type: none"> ● Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche) forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)</p>	<p>37,80 € 249,20 € 434,80 €</p>											
<ul style="list-style-type: none"> ● Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche)</p>	<p>18,20 € 61,10 €</p>											
<ul style="list-style-type: none"> ● Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée (8h/22h du lundi au vendredi, 8h30/20h le samedi et 8h/19h le dimanche)</p>	<p>37,80 € 249,20 €</p>											

		forfait week-end (du samedi 8h30 au dimanche 19h)	434,80 €
		<p>● Vestiaires du Parc des Sports</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude)</p>	94,10 €
		<p><u>Location ponctuelle :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire pour 3 heures</p>	37,80 €
		<p>● Dojo René Decroix (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	7,40 €
		<p><u>Location ponctuelle :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	24,80 €
		forfait journée : du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	186,80 €
		forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	311,40 €
		<p>● Gymnase Félix Faure (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	37,80 €
		forfait journée du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	310,30 €
		forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	559,40 €
		<p>● Gymnase Clémenceau - plateau sportif du rez-de-chaussée (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	24,80 €
		forfait journée du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	186,80 €
		forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	311,40 €
		<p>● Gymnase Clémenceau - plateau sportif du 1er étage (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	31,00 €
		forfait journée du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	249,20 €
		forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)	497,10 €
		<p>● Tennis Club</p> <p><u>Location ponctuelle à l'heure (toute heure commencée étant due)</u></p> <p>un terrain en GreenSet</p>	24,80 €
		<p><u>Redevance d'occupation du domaine public relative à l'activité libérale de professeur de tennis :</u></p> <p>Redevance forfaitaire horaire</p>	5,10 €
		<p>● Utilisation des équipements sportifs par les établissements de la ville (Institut St Thomas de Villeneuve, Institut Médico-Educatif L. Bellan,...)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>- pour les équipements sportifs couverts (gymnases Marie-Amélie Le Fur, Félix Faure, Georges Clemenceau, salle René Decroix) à l'heure (toute heure commencée étant due)</p> <p>- pour les équipements sportifs extérieurs (Parc des sports, plateau sportif extérieur du gymnase Clemenceau)</p>	14,90 €
			Gratuit

- Tarifs de location des équipements sportifs du gymnase Marie-Amélie Le Fur :

<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Marie-Amélie Le Fur - plateau sportif omnisport (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h) forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)</p>	<p>39,00 €</p> <p>295,60 €</p> <p>557,90 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle mezzanine du 1er étage (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h) forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)</p>	<p>27,90 €</p> <p>200,80 €</p> <p>379,90 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Marie-Amélie Le Fur - mur escalade (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée du lundi au vendredi (8h30/23h) / Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h) forfait week-end : Samedi (9h/22h) et dimanche (9h/19h)</p>	<p>33,50 €</p> <p>245,40 €</p> <p>479,70 €</p>

- Tarifs des concessions, cases de columbarium et cavurnes

Durée	Tarifs pour la durée choisie
	Concessions
15 ANS	205,50 €
30 ANS	618,50 €
50 ANS	3 707,40 €
Perpétuelle	10 916,60 €
	Cases de columbarium
15 ANS	748,00 €
30 ANS	1 674,10 €

	Cavurnes
15 ANS	128,60 €
30 ANS	385,60 €
50 ANS	1 930,10 €
Perpétuelle	5 170,70 €

- Tarifs d'occupation du domaine public

Pour les commerçants, forains et chantiers
--

Intitulés	Tarifs
Terrasse non couverte	8,80 €/m ² /mois
Étalage provisoire	5,60 €/m ² /mois
Étalage permanent	31,30 €/ml/année
Présentoir journaux et publicité sur l'activité du commerce inférieur ou égal à 1 m ²	63,50 €/unité/année
Embellissement du commerce ou participation éco environnement hors distribution journaux inférieur ou égal à 1 m ²	63,50 €/m ² /année
Borne anti-bélier	191,90 €/unité/année
Théâtres guignols, manèges enfantins et boutiques mobiles alimentaires foraines (confiseries, crêpes, barbes à papa, pommes d'amours, ...) installés de façon isolée	25,20 €/jour, forfait par manège
Echafaudages / Palissades de chantier <i>(Toute semaine entamée est due)</i>	4,10 €/ml/semaine
Ligne électrique aérienne de chantier <i>(toute semaine entamée est due)</i>	2,50 €/ml/semaine
Mât pour drapeaux commerciaux	63,50 €/unité/année
Armoire électrique	24,50 €/unité/mois
Atelier de restauration d'œuvres d'art	892,60 €/mois
Food truck	16,60 €/jour

Pour les réservations de stationnements et autres

Intitulés	Tarifs
Véhicule assurant le commerce ambulancier sur voie publique / ventes aux déballages hors manifestations organisées par la ville	11,40 €/m ² /jour
Prise de vues pour tournages cinématographiques sur voie publique entre 8h et 20h uniquement	62,90 €/jour/site
Forfait tournage cinématographique complet hors voie publique (bâtiments communaux) : - en journée (8h-20h) - la nuit (20h-8h) - la demi-journée (8h-14h ou 14h-20h)	1 673,50 €/jour/site 2 231,40 €/nuit/site 836,80 €/demi-journée/site
1 place de stationnement de 5 m (benne, déménagement, livraisons)	62,90 € le premier jour 25,20 € / jour les jours suivants 31,40 € la demi-journée
Dépôt de matériel de chantier (échafaudages, palissades,...)	62,90 € le premier jour 25,20 € / jour suivant

		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="639 300 1174 365">Rue barrée à la circulation des autres usagers pour stationnement de camion-toupe, camion-grue, tournage de film, ...</td> <td data-bbox="1174 300 1442 365">490,80 €/jour 278,90 €/demi-journée</td> </tr> </table> <p data-bbox="687 427 1453 454" style="text-align: center;">Pour la location boutique éphémère</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="655 472 1190 495">Intitulés</th> <th data-bbox="1190 472 1453 495">Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="655 495 1190 539">Mise à disposition de la boutique éphémère hors vacances scolaires (minimum 2 semaines)</td> <td data-bbox="1190 495 1453 539">334,70 €/semaine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="655 539 1190 584">Mise à disposition de la boutique éphémère lors des vacances scolaires (minimum 2 semaines)</td> <td data-bbox="1190 539 1453 584">167,30 €/semaine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="655 584 1190 629">Mise à disposition de la boutique éphémère aux associations à but non lucratif (minimum 2 semaines)</td> <td data-bbox="1190 584 1453 629">167,30 €/semaine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="655 629 1190 674">Occupation de la pièce d'habitation au 1^{er} étage (minimum deux semaines)</td> <td data-bbox="1190 629 1453 674">334,70 €/ deux semaines</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="683 707 916 730">• Tarifs fêtes et animations <p data-bbox="651 757 900 779">Tarifs de location de matériel.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="651 797 1114 819">Catégorie</th> <th data-bbox="1114 797 1465 819">Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="651 819 1114 887">1 barnum fermé (3 m x 3 m)</td> <td data-bbox="1114 819 1465 887">20,30 €/ jour 40,60 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="651 887 1114 954">1 table (2,45 m x 0,77 m)</td> <td data-bbox="1114 887 1465 954">4,10 €/ jour 8,20 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="651 954 1114 1021">1 chaise</td> <td data-bbox="1114 954 1465 1021">1,10 € / jour 2,20 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="639 1055 1449 1167">Les tarifs relevant des droits d'occupation du domaine public, pour les exploitants de buvette, de commerce ambulant et de food trucks dans le cadre des événements organisés par la ville sur l'année 2025 sont fixés comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="639 1184 1315 1207">Catégorie</th> <th data-bbox="1315 1184 1465 1207">Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="639 1207 1315 1263">Parvis de l'Hôtel de ville (redevance journalière, par structure d'exploitation)</td> <td data-bbox="1315 1207 1465 1263">55,70 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1263 1315 1319">Parc de la Villa Daguerre (redevance journalière, par structure d'exploitation)</td> <td data-bbox="1315 1263 1465 1319">55,70 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1319 1315 1375">Square de Latre de Tassigny (redevance journalière, par structure d'exploitation)</td> <td data-bbox="1315 1319 1465 1375">111,60 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1375 1315 1453">Parvis de l'Hôtel de ville pour le marché de Noël (redevance journalière, par structure d'exploitation – hors location de chalets)</td> <td data-bbox="1315 1375 1465 1453">111,60 €</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="647 1496 1434 1541">Tarifs pour la location de chalets et pour les exposants dans le cadre du marché de Noël et autres événements type marchés nocturnes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="647 1559 1318 1581">Catégorie</th> <th data-bbox="1318 1559 1465 1581">Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="647 1581 1318 1648">Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification non résident bryard</td> <td data-bbox="1318 1581 1465 1648">223,20 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="647 1648 1318 1715">Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification résident bryard</td> <td data-bbox="1318 1648 1465 1715">111,60 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="647 1715 1318 1771">Forfait ménage, facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)</td> <td data-bbox="1318 1715 1465 1771">105,40 €</td> </tr> </tbody> </table>	Rue barrée à la circulation des autres usagers pour stationnement de camion-toupe, camion-grue, tournage de film, ...	490,80 €/jour 278,90 €/demi-journée	Intitulés	Tarifs	Mise à disposition de la boutique éphémère hors vacances scolaires (minimum 2 semaines)	334,70 €/semaine	Mise à disposition de la boutique éphémère lors des vacances scolaires (minimum 2 semaines)	167,30 €/semaine	Mise à disposition de la boutique éphémère aux associations à but non lucratif (minimum 2 semaines)	167,30 €/semaine	Occupation de la pièce d'habitation au 1 ^{er} étage (minimum deux semaines)	334,70 €/ deux semaines	Catégorie	Tarifs	1 barnum fermé (3 m x 3 m)	20,30 €/ jour 40,60 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)	1 table (2,45 m x 0,77 m)	4,10 €/ jour 8,20 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)	1 chaise	1,10 € / jour 2,20 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)	Catégorie	Tarifs	Parvis de l'Hôtel de ville (redevance journalière, par structure d'exploitation)	55,70 €	Parc de la Villa Daguerre (redevance journalière, par structure d'exploitation)	55,70 €	Square de Latre de Tassigny (redevance journalière, par structure d'exploitation)	111,60 €	Parvis de l'Hôtel de ville pour le marché de Noël (redevance journalière, par structure d'exploitation – hors location de chalets)	111,60 €	Catégorie	Tarifs	Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification non résident bryard	223,20 €	Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification résident bryard	111,60 €	Forfait ménage, facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	105,40 €
Rue barrée à la circulation des autres usagers pour stationnement de camion-toupe, camion-grue, tournage de film, ...	490,80 €/jour 278,90 €/demi-journée																																							
Intitulés	Tarifs																																							
Mise à disposition de la boutique éphémère hors vacances scolaires (minimum 2 semaines)	334,70 €/semaine																																							
Mise à disposition de la boutique éphémère lors des vacances scolaires (minimum 2 semaines)	167,30 €/semaine																																							
Mise à disposition de la boutique éphémère aux associations à but non lucratif (minimum 2 semaines)	167,30 €/semaine																																							
Occupation de la pièce d'habitation au 1 ^{er} étage (minimum deux semaines)	334,70 €/ deux semaines																																							
Catégorie	Tarifs																																							
1 barnum fermé (3 m x 3 m)	20,30 €/ jour 40,60 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)																																							
1 table (2,45 m x 0,77 m)	4,10 €/ jour 8,20 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)																																							
1 chaise	1,10 € / jour 2,20 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)																																							
Catégorie	Tarifs																																							
Parvis de l'Hôtel de ville (redevance journalière, par structure d'exploitation)	55,70 €																																							
Parc de la Villa Daguerre (redevance journalière, par structure d'exploitation)	55,70 €																																							
Square de Latre de Tassigny (redevance journalière, par structure d'exploitation)	111,60 €																																							
Parvis de l'Hôtel de ville pour le marché de Noël (redevance journalière, par structure d'exploitation – hors location de chalets)	111,60 €																																							
Catégorie	Tarifs																																							
Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification non résident bryard	223,20 €																																							
Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification résident bryard	111,60 €																																							
Forfait ménage, facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	105,40 €																																							

Locations		Tarifs
LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, dans le cadre d'organisation d'évènements festifs (du vendredi au dimanche) :		
Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville		
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine		395,80 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine		694,30 €
Tarif Non Bryards		
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine		817,60 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine		1 295,20 €
LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :		
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour des réunions dont la durée est inférieure à 8h sans mise à disposition de l'office cuisine		150,50 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine		273,80 €
Forfait ménage , facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)		61,10 €
Facturation de la clef de la salle (badge électronique) en cas de perte		39,00 €
SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "REUNION PARC DES SPORTS", "LA GARENNE", dans le cadre d'organisation de réunions :		
Forfait demi-journée ou pour réunion dont la durée est inférieure à 8h		150,50 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)		273,80 €

Les tarifs pour les exposants à la brocante en 2025 sont fixés comme suit :	
Catégorie	Tarif
Particulier bryard - Emplacement de 2 mètres	26 €
Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres	26 €
Association bryarde - Emplacement de 2 mètres	26 €
Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €
Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €
Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres	40 €
<p>- PRECISIONS POUR LA LOCATION DE SALLES</p> <p>Les associations conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités statutaires. Cette exonération peut également être accordée dans le cadre de la mise à disposition de la salle de l'Hôtel de Ville, essentiellement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard), à raison de deux gratuites maximales par année scolaire.</p> <p>Les partis, les candidats ou listes politiques candidates dans le cadre d'élections politiques sont exonérés du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités, à raison de deux gratuites maximales par élection ou referendum, et ce, en fonction des disponibilités. La mise à disposition de salle de l'Hôtel de Ville se fera uniquement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard, de 8h30 à 22h30).</p> <p>- PRECISIONS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS</p> <p>Les associations bryardes conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations d'équipements sportifs.</p>	

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 janvier 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

